EDITO

En décembre dernier , le CREN limousin a signé le premier bail rural à clauses environnementales avec Baptiste HAYMA.

Le bail concerne les 56 ha, propriétés du CREN, sur les landes de Marcy (Saint-Merd-les-Oussines, 19).

Cette signature est intéressante à

plus d'un titre, car elle nous permet d'une part, de préserver durablement un patrimoine naturel exceptionnel et d'autre part, d'installer sur notre propriété un jeune agriculteur prouvant encore une fois, que le CREN est viscéralement attaché à intégrer (ou réintégrer) les espaces naturels dans le tissu économique local.

L'importante action consentie par l'Union européenne, l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil régional pour acquérir ces landes, nous permet ainsi de maintenir une vie sociale sur un territoire exceptionnel mais ô combien fragile sur le plan démographique.

Notre présence quotidienne sur le plateau de Millevaches est symbolisée par notre installation dans les anciens locaux de la communauté de communes de Bugeat-Sornac Millevaches au Coeur à la mairie de Saint-Merd-les-Oussines (Marie-Caroline MAHE - tel : 05 55 46 09 83)

> Pierre SELIQUER Directeur du CREN Limousin

1er semestre 2010

Numéro 5

LES FEULLUS EN PERL !

Le territoire de la Haute-Vézère, quasiment « chauve » au début du XX^e siècle est aujourd'hui parmi les plus boisés du Limousin. Le taux de boisement est passé de 2 % à cette époque à plus de 60 % aujourd'hui. Il atteint même 80 % dans certaines communes. La montée en puissance de la forêt s'explique par deux phénomènes ; les plantations et les boisements spontanés sur les friches (les accrus).

Cependant, même si le taux de boisement a explosé, la surface de forêts de feuillus mâtures n'a pas augmenté et est même en diminution. Dans les 3500 ha de boisement que compte le site, 2150 ha sont plantés en résineux, 820 ha correspondent à des accrus ou des bosquets en zones humides et seulement 550 ha sont de vraies forêts de feuillus ! Parmi celles-ci, on retrouve les 190 ha de hêtraie à Houx, habitat d'intérêt communautaire, visé par Natura 2000 et dont la conservation est indispensable pour le maíntien de nombreuses espèces.

En effet, ces forêts sont le territoire de chasse privilégié de la Barbastelle et du Grand Murin, chauves-souris inscrites toutes deux à l'annexe II de la Directive Habitat. D'autres espèces fragiles fréquentent aussi ces milieux : le Pic noir, la Nyctale de Tengmalm (petite chouette discrète) ou encore le Milan noir et la Bondrée apivore.

Mais l'intérêt des forêts de feuillus dépasse le seul intérêt écologique, leur atout paysager n'est pas à négliger, elles semblent être très appréciées du public et le plateau ne doit pas hypothéquer son attractivité touristique.

Enfin, ces milieux représentent également un enjeu économique. A l'heure du développement des énergies renouvelables, et pour ne citer qu'un seul de leurs débouchés, il est urgent de mettre en œuvre le renouvellement et la gestion sylvicole de ces forêts sans quoi, au rythme actuel des coupes, les habitants du plateau devront, d'ici une vingtaine d'années, importer leur bois de chauffage!

HAUTE VEZEZE JAMEO

SOMMAIRE

Edito

Les reuillus en peril

Histoire d'un contrat natura 2000 2

Le pont la pierre 4
Chartes natura 2000 4

BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000 (VOIR CARTE CI-CONTRE)

Le site Natura 2000 comporte 11 habitats (types de milieux naturels) et 10 espèces d'intérêt communautaire, considérés comme rares à l'échelle européenne. L'Etat français s'est engagé à mettre en œuvre des moyens pour les conserver tout en tenant compte des usages locaux. Les principaux enjeux sur le site sont :

- la conservation des habitats d'intérêt communautaire agro-pastoraux menacés de déprise et donc à terme de disparition,
- la conservation des hêtraies à houx, très rares sur le plateau,
- la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Avec Natura 2000, nous disposons de 3 outils pour mener à bien ces objectifs : les MAET (à destination des agriculteurs), les contrats Natura 2000 (pour tous les ayant-droits de parcelles situées à l'intérieur du site) et la Charte Natura 2000 (voir p.4).

Bilan des Contrats Natura 2000 :

Les contrats Natura 2000 sont des contrats passés entre un propriétaire et l'Etat qui permettent de financer des opérations de restauration des milieux naturels.

330 ha de milieux naturels patrimoniaux ont été ou sont en cours de restauration. Les principales actions menées consistent en du bûcheronnage-débroussaillage de parcelles embroussaillées voire boisées puis en une pose de clôture qui permet de mettre ensuite en place du pâturage pour gérer le milieu. D'autres actions sont aussi possibles comme du broyage, de l'étrépage ou la pose de nouveaux systèmes de vidange sur les étangs en règle.

Il existe également des contrats forestiers permettant, par exemple, d'assurer la conservation des vieux arbres feuillus pendant 30 ans. Ainsi 69 ha de hêtraie à houx sont contractualisés sur le site et préservés de toute destruction dans les 3 prochaines décennies.

Si vous êtes propriétaire de parcelles incluses dans le site n'hésitez pas à contacter le CREN afin que nous puissions voir ensemble si des actions de restauration ou de gestion peuvent être mises en place.

Bilan des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, les MAET

Les MAET sont des contrats passés entre les agriculteurs et l'Etat dans le but de gérer les surfaces agricoles du site conformément au Document d'Objectif. Il existe des cahiers des charges applicables aux tourbières, pelouses à Nard et landes sèches (habitats d'intérêt communautaire) et d'autres qui concernent la diminution et l'arrêt de fertilisation des prairies.

- 28 contrats ont été signés depuis 2007. Ils couvrent plus de 960 ha (ce que correspond à 35 % de la surface agricole totale du site) dont,
 - 320 ha de prairies contractualisés en arrêt ou diminution de la fertilisation.
 - 640 ha de milieux naturels d'intérêt communautaire (dont 370 ha de tourbières) gérés par les éleveurs grâce à du pâturage extensif ovin ou bovin. Ce mode de gestion permet la conservation de ces milieux en évitant leur colonisation par les ligneux (essentiellement bouleaux, pins et bourdaines voire de la régénération de résineux des parcelles voisines) tout en permettant leur intégration dans les itinéraires agricoles et donc leur valorisation économique.

HISTOIRE D'UN CONTRAT NATURA 2000: LA RESTAURATION DE LA TOURBIERE DU CHAUMADOUR

En 2007, la commune de Meymac a décidé de participer à la restauration d'une tourbière de 22 ha en partenariat avec le CREN en signant un contrat Natura 2000.

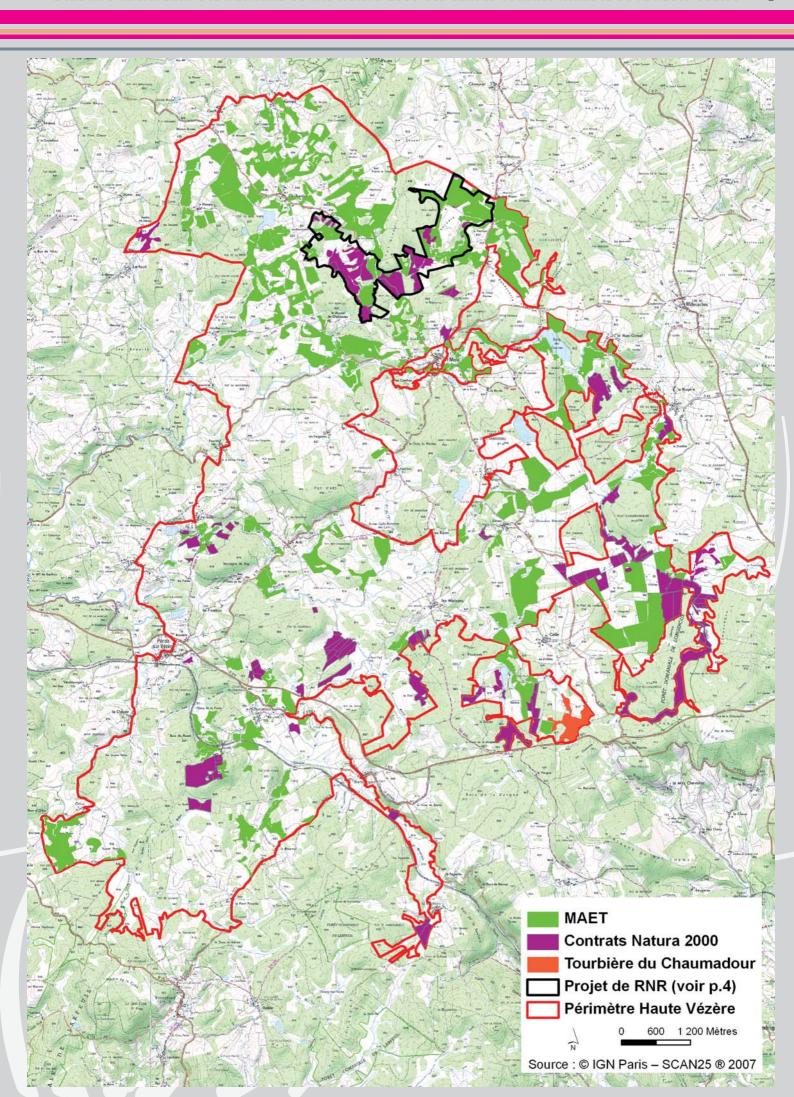
Il a d'abord fallu convaincre les propriétaires fonciers des 10 parcelles concernées avant de procéder à la signature de conventions tripartites entre les propriétaires, le CREN et la commune afin d'obtenir la légitimité d'intervenir sur le site. Ensuite est venu le temps de l'élaboration technique et administrative du dossier et de son approbation par l'administration pour qu'enfin les travaux puissent débuter en 2008. Les travaux de bûcheronnage ont porté sur 11 ha et 3500 mètres de clôture ont été posés. Un magnifique point de vue depuis la départementale 979 a été ouvert.

Une première saison de pâturage bovin a pu avoir lieu en 2009 avec des résultats très encourageants.

Le résultat de ce partenariat multiple (la Commune de Meymac, les propriétaires fonciers, l'éleveur responsable de la gestion du parc et le CREN) est un espace naturel à forte valeur patrimoniale restauré, valorisé du point de vue économique et paysager.

Un exemple à suivre!





PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE AU PONT LA PIER-RE (SAINT-MERD-LES-OUSSINES, 19) (VOIR CARTE PAGE 3)

Début 2009, la région Limousin, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a lancé un appel à projet concernant le classement de sites en Réserve Naturelle Régionale. Cette procédure, spécifique au Limousin, implique l'obtention de l'accord de tous les propriétaires et ayant-droits et se déroule en plusieurs étapes :

- la pré-candidature : premier tri dans les candidatures par le Conseil Régional et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- la candidature proprement dite : construction du dossier de demande de classement et approbation du projet par délibération de la Région.

La durée de classement est de 10 ans minimum.

Une RNR est un statut protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local. Le règlement et le plan de gestion de la réserve sont élaborés par le gestionnaire en concertation avec les acteurs locaux et validés par le Conseil Régional et le CSRPN. L'acte de classement d'un site en RNR ne peut pas soumettre la chasse et la pêche à un régime particulier, ces activités restent régies par le droit commun.

La gestion du site est planifiée et évaluée à des fins conservatoires de façon concertée grâce au Comité consultatif réunissant les propriétaires et acteurs locaux. Une RNR est donc un outil de protection à long terme, construit sur la base du dialogue local mais c'est aussi un lieu d'accueil du public, de sensibilisation à la protection de la biodiversité et d'éducation à l'environnement.

Suite à une première réunion d'information des propriétaires et ayant-droits concernés (le 2 juin 2009 à Saint-Merd-les-Oussines), le CREN a proposé un périmètre correspondant au noyau du bassin du ruisseau de Marcy et constitué par les sites de Chabannes, du Pont la Pierre et des landes de Marcy d'environ 270 ha. Ce site est l'un des plus intéressants de la région limousine en terme de milieux tourbeux et landicoles. En effet, il constitue l'un des derniers grands réseaux de landes, de pelouses acidiphiles et de tourbières encore bien préservés notamment grâce à l'implication du CREN sur ce site depuis 1993. Il intègre également l'étang-tourbière de Chabannes, qui abrite une exceptionnelle diversité végétale ainsi qu'un radeau flottant remarquable.

La commission permanente du Conseil Régional réunie le 20 mai 2010 a validé notre dossier de précandidature. Nous avons désormais 1 an pour élaborer notre dossier définitif de candidature.

LA CHARTE NATURA 2000 EN COURS D'ELABORATION

Suite à la parution de l'Arrêté ministériel de désignation du site des Landes et Zones Humides de la Haute Vézère, la Charte Natura 2000 va pouvoir être signée par les titulaires de droits réels et personnels de parcelles incluses dans le site.

Pourquoi et comment adhérer ?

L'adhérent s'engage à respecter des engagements pour une durée de 5 ans. L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et certaines aides publiques. L'adhérent sera exonéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pendant les cinq années suivant la date de la signature et pourra accéder aux Garanties de Gestion Durables des forêts (GDD). La GDD permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales comme le Régime Monichon et d'une part d'exonération sur l'Impôt sur les grandes Fortunes.

La Direction Départementale des Territoires (résultat de la fusion de la DDE et de la DDAF) sera chargée d'instruire les dossiers et de réaliser les contrôles sur place.

La charte Natura 2000 est en cours d'élaboration, elle sera proposée à la validation fin 2010 par le Comité de pilotage du site. Les adhésions pourront débuter l'hiver prochain.

Qu'est ce que c'est?

La Charte N2000 est un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de gestion fixés par le Document d'objectif. Elle comporte un rappel de la réglementation en vigueur, des recommandations mais également des engagements à respecter. Ces pratiques ne peuvent donner lieu à un surcoût de gestion pour le propriétaire. La Charte pourra par exemple demander à l'adhérent ne pas détruire de haies, bosquets ou arbres isolés ou de maintenir une lisière forestière feuillue quand elle existe et ce, même en cas de coupe de la parcelle.

Bulletin réalisé avec la participation financière de





Structure animatrice



CONSERVATOIRE RÉGIONAL Marie-Caroline MAHE animatrice du site Natura 2000 Haute-Vézère Le bourg - Saint-Merd-les-Oussines Tel : 05 55 46 09 83 CREN Limousin 6 ruelle du theil 87510 SAINT-GENCE Tél: 05 55 03 29 07 Fax: 05 55 03 29 30

mail: mcmahe@conservatoirelimousin.com site: www.conservatoirelimousin.com

Rédaction des articles : M-C. MAHE, P. SELIQUER

Crédit photo : CREN Limousin

Directeur de la publication : P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation : S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE Impression et diffusion à 1500 exemplaires